



Flash



19 Janvier 2022

Mémo du Pilote VFR 2022/2023

Pour vous aider à ne rien oublier dans la préparation d'un vol, la Commission Sécurité de la FFA a rédigé un guide bien utile : le Mémo du pilote VFR .

Ce guide vous apporte sous forme synthétique les informations principales utiles avant, pendant et immédiatement après le vol en VFR de jour en France.

Un exemplaire papier de la version 2022/2023 est transmis à chaque pilote lors de l'envoi de sa licence 2022.

Nous vous en recommandons vivement la lecture afin de vous rafraîchir les idées, et vous remettre à jour des évolutions récentes de la réglementation (Emport carburant, Oxygène, ...) Gardez-le précieusement dans vos affaires de vol afin de pouvoir le consulter à tous moments, notamment à la reprise des navigations.

Pour rebondir sur un REX récent <http://rexffa.fr/Report/Details/9803>, vous pouvez par exemple aller revoir les hauteurs minimales de survol en page 23.

Vous constaterez grâce à votre carte OACI, qu'aucune agglomération de couleur jaune ou orange ne peut être survolée aux abords de notre terrain. Ces agglomérations doivent être contournées. S'y rajoutent les zones bleues notées sur la carte VAC, à éviter pour les nuisances aux riverains.

L'évènement relaté par ce REX a valu au pilote une procédure d'infraction de la part de la DSAC pour violation des règles de survol et il risque un retrait de licence.

Pour la sécurité des vols et un objectif zéro accident, zéro infraction nous comptons sur votre implication à tous, à chaque vol.



LA COMMISSION SÉCURITÉ DE L'ACDIF VOUS SOUHAITE DE BONS VOLS EN 2022